### RELEVE SUCCINCT DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2008

**<u>Présents</u>**: Mr GAYAUDON, Mme OFFROY, Mr CHEVALIER, Mr FABRIANO, Mme

CHAFFARD, Mr RICHARD, Mme MARCOU, Mme SOLIMAN, Mr YAHOUEDEOU, Mme SERVIERES, Mr BALLUET, Melle BELLILI, Mme CHADRON, Mr CHITRIT, Mr TSARAMANANA, Mme TENG, Mr CHENON, Mr ZEMANEK, Mme PRADAYROL, Mr GUEGUEN,

Mr TRAORE, Mme LEJUEZ, Melle BOURHIM, Mr OUEDRAOGO

Absents excusés: Mme AUDRAIN, Melle COLOMBET, Mr LANERY, Mr BRULFERT,

Mme LAMRI

**Pouvoirs**: Mr BRULFERT pouvoir à Mme OFFROY

Mme LAMRI pouvoir à Mme CHAFFARD

Assistaient à la séance : M. VAUBAILLON, M. SUTY et MME SOKOLOWSKI

Secrétaire de séance : Mr FABRIANO

La séance est ouverte à 20 h 45.

#### I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2008

Une remarque a été formulée. Le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 mars 2008 est approuvé.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### II – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT 2008 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES, CULTURELLES ET PETITE ENFANCE

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le montant des subventions 2008 pour les Associations Sportives (une délibération individuelle sera prise pour chaque subvention).

Vous trouverez ci-après quelques éléments significatifs, relatifs au fonctionnement des Associations Sportives soutenues par la Commune.

	Encadrants et bénévoles	Actions spécifiques en cours	Projets à venir	Tarification annuelle pour une pratique encadrée jeune Serrissien
Association de Tennis de Table de Serris	13	<ul> <li>Interventions dans les écoles élémentaires de Serris (JDF et JV)</li> <li>Organisation de tournois à thème le dimanche matin sur le créneau loisirs</li> <li>Disponible pour des partenariats avec Planète Sport + CEL</li> <li>Organisation de stages pendant les vacances scolaires</li> </ul>	<ul> <li>Développement du club (augmenter l'ouverture de la salle, la fréquentation; toucher de nouveaux publics).</li> <li>Continuer les organisations de tournois</li> <li>Développer en parallèle les résultats en compétition notamment pour les jeunes</li> </ul>	100 € (dont 15 € pour l'accès à la compétition)

Budokaï Serris	11	<ul> <li>Disponible pour des partenariats avec Planète Sport</li> <li>Organisation de stages pendant les vacances scolaires</li> </ul>	<ul> <li>Poursuite des stages, des animations</li> <li>Reprise en septembre de la totalité de l'activité salariale par le club</li> </ul>	190 €
Les Randonnées Serrissiennes	9	<ul><li>Animation locale :</li><li>4 bourses/an</li></ul>	<ul> <li>Sorties culturelles</li> <li>Week-ends randonnées</li> <li>Anniversaire pour les 10 ans du club</li> </ul>	12 €
Handball Club Serris Val d'Europe	27	<ul> <li>1 partenariat mis en place avec Planète Sport + disponible pour participer au CEL</li> <li>Mise en place de stages pendant les vacances scolaires</li> </ul>	<ul> <li>Création d'une école d'arbitrage</li> <li>Organisation d'un tournoi outdoor</li> <li>Recherche sérieuse de partenaires privés</li> <li>Renouvellement du bureau directeur</li> <li>Accompagnement de la classe adaptée au Collège</li> </ul>	70 €
Racing Club de Serris Val d'Europe	77	<ul> <li>1 partenariat mis en place avec Planète Sport + disponible pour participer au CEL</li> <li>Organisation d'un stage pendant les vacances scolaires de pâques</li> </ul>	<ul> <li>Formation des encadrants et fidélisation des Educateurs en place</li> <li>Reconduction des tournois et stages</li> <li>Rechercher des actions pour se rapprocher des Ecoles et du Collège</li> </ul>	70 €
Rocher d'Escalade du Val d'Europe	20	Embauche d'un BE 1 pour quelques heures depuis cette année	<ul> <li>Développer la formation interne pour les encadrants</li> <li>Multiplier les sorties en compétitions pour les jeunes</li> <li>Participation à l'amélioration et l'évolution de la SAE</li> </ul>	100€
	Encadrants et bénévoles	Actions spécifiques en cours	Projets à venir	Tarification annuelle pour une pratique encadrée jeune Serrissien
Tennis en Pays Briard  - Association des Sports de Raquettes du Val d'Europe	21	<ul> <li>Stages pendant les vacances scolaires</li> <li>1 partenariat avec Planète Sport + prêt pour participation au CEL</li> <li>Animation du site des Marmousets de Serris, avec l'organisation de deux tournois open jeunes dans l'année (Toussaint et vacances de Pâques)</li> </ul>	<ul> <li>Suivi et accompagnement du développement de la structure tennistique de Bailly</li> <li>Reprise des licences TBP ASRVE jeunes</li> <li>Augmenter les créneaux badminton</li> </ul>	155 €

Pour information, le Rugby Club Val Morin Val d'Europe n'a, à ce jour, pas rendu de dossier de demande de subvention (les dossiers ont été envoyés aux associations fin novembre 2007).

L'Espace Moto Tout Terrain a signé une convention de trois ans pour l'achat de motos. Le contrat sera renouvelé en 2009.

### Répartition des adhérents des Associations Sportives (Effectifs calculés en janvier de l'année) :

	Serrissiens 2007	Val d'Europe 2007	Total adhérents 2007	Serrissiens 2008	Val d'Europe 2008	Total adhérents 2008
ATTS	30	21	94	21	19	87
BUDOKAI	132	10	199	108	7	198
LES RANDO	71	23	126	40	10	80
HBCSVE	95	48	206	100	58	210
RCS	235	52	420	191	38	372
REVE	27	25	112	28	28	121
ESPACE TT	23	14	294	23	16	299
ASRVE (tennis)	106	199	422	109	237	443
TOTAL	719	392	1.873	620	413	1.810

Subventions 2007 et 2008 (en euros)

ASSOCIATIONS	Subvention allouée en 2007	Subvention demandée en 2008	Proposition de subvention 2008
A.T.T.S. (Tennis de Table)	9.500 €	15.500 €	9.500 €
R.C.S. (Football)	20.000 €	22.000 €	22.000 €
Les Randonnées Serrissiennes	2.000 €	2.000 €	2.000 €
H.B.C.S.V.E. (Handball)	16.600 €	16.700 €	16.600 €
TPB A.S.R.V.E. (Raquettes)	4.770 €	45 € par adhérent Serrissien, conformément à l'accord passé entre le club et 3 Communes du Val d'Europe (Bailly, Magny et Serris)	4.900 €
Budokaï	4.600 €	4.600 €	4.600 €
R.E.V.E.	(pas de demande)	4.169 €	1.500 €

Pour mémoire, le versement des subventions s'effectue en plusieurs temps :

• En trois fois pour les Associations bénéficiant d'une subvention de 6.500 € et plus : Soit pour 2008 :

- 1<sup>er</sup> versement a été voté en décembre 2007 et fait en janvier 2008 (acompte de 30 % de la subvention perçue en 2007),
- 2<sup>èmé</sup> versement (environ 80 % de la subvention annuelle, moins l'acompte déjà versé) est prévu en mai ou juin, suite au vote de la subvention au Conseil Municipal de mai,
- 3<sup>ème</sup> versement (solde) en octobre-novembre.
- En deux fois pour les Associations bénéficiant d'une subvention de moins de 6.500 € :
  - 1<sup>er</sup> versement a été voté en décembre 2007 et fait en janvier 2008 (acompte de 30 % de la subvention perçue en 2007),
  - 2<sup>ème</sup> versement (solde) en octobre-novembre.

Attention : considérant les contraintes de trésorerie du Budokaï et du TPB A.S.R.V.E., il est proposé de prévoir le versement du solde (2<sup>ème</sup> versement) avant les congés d'été.

Les versements des subventions annuelles 2008

ASSOCIATIONS	Acompte année n	Subvention annuelle	2 <sup>ème</sup> versement	Solde
A.T.T.S. (Tennis de Table)	2.850 €	9.500 €	4.750 €	1.900 €
R.C.S. (Football)	6.000 €	22.000 €	10.000 €	4.000 €
Les Randonnées Serrissiennes	1.200 €	2.000 €	-	800 €
H.B.C.S.V.E. (Handball)	4.980 €	16.600 €	8.300 €	3.320 €
A.S.R.V.E. (Raquettes)	2.862 €	4.900 €	-	2.038 €
Budokaï	2.760 €	4.600 €	-	1.840 €
R.E.V.E.	0 €	1.500 €	1.120 €	380 €

#### Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Suite à l'examen des dossiers de demandes de subventions des Associations Culturelles, il est proposé au Conseil Municipal de voter et de verser les subventions annuelles de fonctionnement suivantes (une délibération individuelle sera prise pour chaque subvention):

- L'Atelier : 2.000 €,
- Serris Danse Val d'Europe : 2.700 €,
- Musique Passion : 950 €,
- Association Cupressienne Théâtre Val d'Europe : 4.000 €,
- Ecole de Musique Serrissienne, pour le fonctionnement de la «Musique d'ensemble» : 3.000 €,
- Ecole de Musique Serrissienne, pour le fonctionnement des cours : 6.000 €.

Comme cela se fait depuis plusieurs années, le versement des subventions 2008 s'effectue en plusieurs temps :

- En trois fois pour les Associations bénéficiant d'une subvention de 6.500 € et plus :
  - 1<sup>er</sup> versement voté en décembre (acompte de 30 % de la subvention perçue en 2007),
- 2<sup>ème</sup> versement (environ 80 % de la subvention annuelle, moins l'acompte déjà versé) en avril-mai, suite au vote de la subvention au Conseil Municipal de mars,
- 3<sup>ème</sup> versement (solde) en octobre-novembre.
  - En deux fois pour les Associations bénéficiant d'une subvention de moins de 6.500 € :
- 1<sup>er</sup> versement voté en décembre, soit 60 % de la subvention de l'année passée,
- 2<sup>ème</sup> versement (solde) en octobre-novembre.

### Les versements des subventions annuelles 2008

ASSOCIATIONS	Subvention 2007	Acompte année n	Subvention annuelle	Solde
Serris Danse Val d'Europe	2.200,00 €	1.320,00 €	2.700,00 €	1.380,00 €
L'Atelier	2.000,00 €	1.200,00 €	2.000,00 €	800,00 €
Musique Passion	950,00 €	570,00 €	950,00 €	380,00 €
ACThéâtre Val d'Europe	4.000,00 €	2.400,00 €	4.000,00 €	1.600,00 €
Ecole de Musique Serrissienne, pour le fonctionnement de la «Musique d'ensemble»	3.000,00 €	1.800,00 €	3.000,00 €	1.200,00 €
Ecole de Musique Serrissienne, pour le fonctionnement des cours	5.000,00 €	3.000,00 €	6.000,00 €	3.000,00 €

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés (sauf pour l'Ecole de Musique Serrissienne qui fait l'objet du vote suivant )

**VOTE:** - 25 POUR

- 01 NON PARTICIPATION AU VOTE

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le montant de la subvention 2008 pour l'Association « La Ronde des Bébés ».

30 adhérentes à cette Association, dont 4 Assistantes Maternelles de Bailly-Romainvilliers et 2 hors Val d'Europe.

Cette Association sollicite, comme chaque année, une subvention communale. Toutefois, une augmentation de 150 € est demandée cette année.

L'Association a fourni l'ensemble des documents demandés.

#### Actions mises en place par l'Association «La Ronde des Bébés»

Le spectacle de Noël avec 2 représentations, car 300 personnes sont attendues, la kermesse et une exposition de travaux manuels réalisés par les enfants, goûter avec le Club de la Bonne Humeur des Aînés de SERRIS, le Forum des Associations et la brocante, les ateliers d'éveil le jeudi matin.

### Actions communales en direction des Assistantes Maternelles et notamment l'Association «La Ronde des Bébés»

#### Locaux:

- Pour leurs ateliers d'éveil : la salle des maternelles au Centre de Loisirs «L'Ile aux Enfants », le jeudi matin hormis les vacances scolaires.
- Pour le spectacle de fin d'année : la salle de spectacle à la Ferme des Communes, la journée, car 2 représentations.
- Pour leurs animations : 48 heures de prêt de salles sur l'année 2007 (réunion de travail, soirée festive, kermesse...). Tarif horaire de location : 18 €.

<u>Prêt de jeux aux Assistantes Maternelles adhérentes ou non à «La Ronde des Bébés»</u> : depuis janvier 2008, officialisation et réglementation du prêt de jeux avec la volonté d'échanger sur leurs besoins, leurs attentes. 1.000 € par an pour l'achat de jeux et détachement d'une Auxiliaire de Puériculture pour la gestion de ce prêt.

<u>Echanges avec les membres du bureau</u> : lors de 4 réunions par an, d'une durée de 2 h 30 environ, réunissant tous les utilisateurs de l'espace maternelle au Centre de Loisirs «L'Ile aux Enfants» pour les ateliers d'éveil.

<u>Détachement d'une Auxiliaire de Puériculture</u> : 8 h par semaine pour les ateliers d'éveil du R.A.M. en direction des Assistantes Maternelles, auxquels participent également les Assistantes Maternelles de «La Ronde des Bébés» (environ 15 Assistantes Maternelles).

Il est proposé au Conseil Municipal de verser la subvention annuelle de fonctionnement à l'Association «La Ronde des Bébés», pour un montant de 1.000 €. Cette Association a fourni le dossier de demande de subvention.

Il est précisé que cette Association recevra l'intégralité de sa subvention en octobre-novembre 2008.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### III – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION «CLASSE DECOUVERTE» A LA COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE ROBERT DOISNEAU

L'école a fait partir la classe de CM2, soit 29 élèves, du 14 au 18 avril 2008, pour un séjour en péniche sur le Canal du Midi.

L'embarcation est partie de Béziers pour aller à Narbonne.

Les activités pédagogiques ont été:

- la navigation et le passage des différentes écluses,
- l'Oppidum et le Musée d'Ensérune,
- la visite d'un domaine viticole,
- le Musée d'Amphoralis,
- la visite de la cale sèche de Gailhousty.

Sophianne BEN SGHIR, Animateur notamment sur le temps du midi à Robert Doisneau a accompagné cette classe découverte.

Le budget prévisionnel du projet comprenait le voyage en train, l'hébergement, et l'encadrement supplémentaire nécessaire (2 animateurs de l'organisme), soit un total de 10.279 €.

La participation des familles est évaluée à 5.099 € et la participation de la Coopérative Scolaire à 300 €. L'aide de la Municipalité s'élève à 4.880 €.

Il est proposé de voter une subvention «classe découverte» à la Coopérative Scolaire de l'Ecole Elémentaire Robert Doisneau, d'un montant de 4.880 €.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### IV – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION « CLASSE DECOUVERTE » A LA COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE MATERNELLE JEAN DE LA FONTAINE

Cette année l'équipe de l'Ecole Maternelle Jean de la Fontaine ne souhaite pas partir en classe découverte avec nuitée, mais opte pour un projet culturel lié au projet d'Ecole, à savoir le monde du vivant, la vie végétale et la vie animale.

Ce projet est construit autour de deux sorties pour l'ensemble des classes de l'Ecole.

Une sortie le 12 juin à la cueillette du Plessis à LUMIGNY (objectif : faire découvrir aux enfants un jardin potager grandeur nature, les fruits, les fleurs, les légumes, voir comment ça pousse, goûter, apprendre à cueillir).

Une visite des Serres de MEAUX en septembre ou octobre 2008 (objectif : découverte de la vie animale et végétale – découverte des arbres, des oiseaux, des plantes, des fleurs).

Le coût estimé de ce projet est évalué à 2.060 € (transports et visites guidées).

Il est proposé au Conseil Municipal de voter une subvention à la Coopérative Scolaire d'un montant de 1.500 €.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

## V – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION « CLASSE DECOUVERTE » A LA COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE MATERNELLE JULES VERNES

Cette année, l'Ecole Maternelle Jules Verne souhaite créer une bibliothèque sonore.

En liaison avec le projet d'Ecole, cet espace, prévu pour être mobile et pouvant ainsi se déplacer de classe en classe, permettra de travailler la maîtrise de la langue, l'écoute, d'améliorer la culture littéraire des élèves et d'augmenter leurs capacités de concentration.

Ce projet s'articule autour de 2 points :

- l'achat du matériel d'écoute : 6 casques stéréophoniques sans fil avec le répartiteur, prévus pour un usage en collectivité.
- La constitution d'une «cédéthèque», composée d'histoires pour les trois sections de l'Ecole Maternelle (supports CD et 6 albums), avec droit de diffusion en collectivité.

Le coût estimé de ce projet est évalué à 1.883 € (683 € pour le matériel et 1.200 € pour la cédéthèque).

Il est proposé au Conseil Municipal de voter une subvention à la Coopérative Scolaire d'un montant de 1.500 €.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### VI – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE MADELEINE RENAUD

L'Association Sportive du Collège Madeleine Renaud voit ses effectifs en constante évolution depuis sa création (69 élèves en 2006, 79 en 2007, 126 cette année).

Les activités proposées sont toujours le handball, le football et le badminton. Les déplacements sont nombreux et constituent une bonne part des dépenses.

L'Association sollicite la Commune pour le même montant de subvention que l'an passé.

Au regard des éléments budgétaires fournis, il est donc proposé au Conseil Municipal de verser une subvention de 450 €.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### VII – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU FOYER SOCIO-EDUCATIF DU COLLEGE MADELEINE RENAUD

Le Foyer Socio Educatif du Collège voit ses effectifs relativement stables depuis sa création : 244 élèves en janvier 2004, 274 en 2005, 239 en 2006 et 239 en 2007 et 259 en 2008.

Les élèves participent à différents clubs d'activités : le club des petits reporters, l'atelier écriture, le jardinage, les jeux de société, les échecs. Depuis 2007, le club théâtre, le club informatique et le club de peinture se sont adjoints.

L'Association souhaite investir dans du matériel complémentaire et projette notamment l'achat d'un panneau d'affichage électronique.

En 2007, le Foyer Socio Educatif a reçu une aide municipale de 500 € (soit 2,09 € par élève) ; leur demande pour 2008 s'élève à 600 €.

Il est proposé de soutenir le fonctionnement de cette Association à hauteur d'un soutien maximal de 50 % du coût par élève, soit maximum 3 € par enfant.

Il est donc proposé cette année au Conseil Municipal de verser une subvention de 600 € (soit une subvention équivalente à 2,32 € par élève).

**VOTE:** - 24 POUR

- 02 NON PARTICIPATION AU VOTE

# VIII – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION AUTONOME DE PARENTS D'ELEVES INDEPENDANTS DE SERRIS (AAPEI) DU COLLEGE MADELEINE RENAUD

Cette Association de parents d'élèves du Collège Madeleine Renaud regroupe une vingtaine de membres. Créée en 2007, les effectifs sont stables.

Les axes de travail sont :

- la conception d'une brochure d'information destinée à tout parent qui rejoint l'Association,
- la participation plus active dans le cadre notamment de la course contre la faim mise en place par le Collège,
- le soutien du Foyer Socio Educatif,
- la participation à différents projets du Collège.

En 2007, cette Association a reçu une aide financière de 250 € (lancement de l'Association).

Pour 2008, leur demande s'élève à 150 €.

Il est proposé donc au Conseil Municipal de verser une subvention de 150 € pour soutenir l'Association dans son fonctionnement.

**VOTE:** - 25 POUR

- 01 NON PARTICIPATION AU VOTE

#### IX - FIXATION DES TARIFS DU SEJOUR SPORTS - ETE 2008

Le service Enseignement et Sports propose cet été la mise en place d'un séjour sportif dans le Morvan, pour les enfants âgés de 9 à 13 ans.

Le séjour est conçu autour d'une dominante «activités de pleine nature» : escalade en milieu naturel, spéléologie, randonnée en canoë (8km), parcours aventure...

Les 15 jeunes qui seront accueillis sur ce séjour seront hébergés en gestion libre (vie en collectivité, préparation des repas, tâches quotidiennes...) et seront encadrés par une équipe éducative constituée d'un éducateur sportif municipal, ainsi que d'une animatrice et d'un(e) animateur (trice) vacataires.

Le règlement du séjour se fera suivant les conditions habituelles sur l'imputation de la Carte «Imagine» et le paiement monétique sur la base d'une tarification au quotient familial.

Dates : du 04 au 13 juillet 2008Public : jeunes âgés de 9 à 13 ans

- Prix coûtant : 394,95 €

- Prix de vente : selon la grille tarifaire ci-jointe

### Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### X – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COLLECTIVITE AU C.N.A.S. (COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIAL)

Depuis la loi de février 2007, les Collectivités Territoriales et leurs établissements sont dans l'obligation d'offrir à leurs agents des prestations sociales. Cette obligation peut être mise en œuvre soit directement, soit par l'intermédiaire de prestataires extérieurs et est considérée comme une dépense obligatoire.

La Commune de SERRIS a mis en place ce type de prestations bien avant l'obligation réglementaire, tout d'abord en subventionnant l'Amicale des Portes de la Brie, regroupant la majeure partie des agents des Collectivités Territoriales du secteur IV, puis en prenant en charge directement l'adhésion et la gestion administrative à partir de 2004.

Le Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.), spécialiste des prestations sociales des agents des Collectivités Territoriales, tous statuts confondus, permet de servir aux agents plusieurs types de prestations :

- les aides à la famille versées à l'occasion d'évènements (mariage, naissance), de moments difficiles (décès, secours exceptionnel, prêt social, ...) ou concernant les enfants (frais de garde, études, ...),
- les aides versées dans le cadre des activités professionnelles (médaille du travail, retraite, mutation, ...),
- les prêts à taux bonifié (logement, équipement),
- les vacances et loisirs : chèques livres, chèques culture, locations à tarifs préférentiels.

Les délégués locaux du C.N.A.S. sont désignés par chacune des Collectivités adhérentes au C.N.A.S., soit un représentant élu désigné par délibération et un représentant agent sur la base du volontariat. Ceux-ci participeront ensuite à l'élection du Conseil d'Administration et aux réunions de la délégation départementale.

Il est proposé Mme SERVIERES Ghislaine.

Après délibération le Conseil Municipal désigne, par vote à bulletin secret, comme représentant la Collectivité au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.): Mme Ghislaine SERVIERES.

**VOTE: 26 POUR** 

### XI – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA C.C.I.D. (COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS)

Le rôle de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.):

La C.C.I.D. est l'organe de la Commune qui permet de suivre et de participer au travail de mise à jour des bases d'imposition aux taxes locales, effectué par les services fiscaux.

C'est le garant communal de l'équité fiscale, en matière de fiscalité directe locale, car elle doit donner un avis (participer à l'évaluation) sur chaque modification (nouvelle ou changement) de valeur locative communale, élément constitutif des bases d'imposition des 4 taxes directes locales.

#### La composition de la C.C.I.D.:

Les 32 nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement du Conseil Municipal.

Outre le Maire, ou l'adjoint délégué, les conditions requises pour être commissaire sont :

- Être de nationalité française
- Être âgé de 25 ans au moins
- Jouir de leurs droits civils
- Être inscrit à l'un des rôles des impôts directs locaux dans la Commune
- Être familiarisé avec les circonstances locales

Il est proposé de composer cette Commission de la manière suivante : 16 Elus et 16 commissaires issus de la société civile, répartis comme suit :

- 8 représentants titulaires et 8 représentants suppléants issus du Conseil Municipal

Il est proposé, comme pour l'ensemble des Commissions, que les Elus désignés par le Conseil correspondent à la représentation proportionnelle entre majorité et opposition (12 Elus de la majorité titulaires et suppléants ; 4 Elus de l'opposition titulaires et suppléants).

- 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants issus de la société civile

L'ensemble de la population a été sollicité par voie informatique (site internet de la ville) et les personnes désireuses de participer à cette Commission seront désignées dans la délibération.

Précision sur la constitution de la Commission :

• Un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent obligatoirement être domicilié en dehors de la Commune

#### La nomination des membres :

Le Directeur des Services Fiscaux peut procéder à des désignations d'office si la liste ne contient pas 32 noms ou si elle contient des noms de personnes ne remplissant pas les conditions exigées.

Il est proposé:

- membres titulaires: Mr FABRIANO, Mr LANERY, Mr BALLUET, Mme CHADRON, Mr CHITRIT, Mr ZEMANEK, M. TRAORE ET M.OUEDRAOGO
- membres suppléants: Mme OFFROY, Melle COLOMBET, Mme SOLIMAN, Mr YAHOUEDEOU, Melle BELLILI, Mme TENG, Mr GUEGUEN et Mme LEJUEZ

**VOTE à bulletins secrets : 26 POUR** 

## XII – MISE EN PLACE D'UN CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE

Par courrier en date du 29 janvier 2002, la Préfecture de Seine et Marne demandait à chaque Commune la mise en place d'un Conseiller Municipal en charge des questions de défense.

Celui-ci aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense. Il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement.

En effet, le Gouvernement a décidé d'entreprendre une série d'actions, destinées à renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées, par le développement de la réserve opérationnelle et citoyenne qui en sera un vecteur fondamental. Ainsi, la professionnalisation des armées et la suspension de la conscription amènent à reformuler les liens entre la société française et sa défense.

Sachant que ces actions doivent, pour en garantir le caractère concret et la pérennité, s'appuyer sur une dimension locale forte, il est donc demandé au Conseil Municipal, suite à sa nouvelle installation, de désigner un Conseiller Municipal en charge des questions de défense.

Il est proposé Mr TSARAMANANA Francis.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne Mr Francis TSARAMANANA comme Conseiller Municipal en charge des questions de défense.

VOTE à bulletins secrets : 26 POUR

### XIII – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE AU C.T.P. (COMITE TECHNIQUE PARITAIRE)

Le Comité Technique Paritaire est une instance prévue par la loi, où siègent en nombre égal des représentants de la Collectivité et des représentants du personnel.

Par délibération en date du 28 juin 2001, le Conseil Municipal a fixé le nombre de membres du C.T.P. à 10 titulaires et autant de suppléants répartis à égalité entre Collectivité et Personnel.

En outre, la Collectivité comptant moins de 350 agents, le C.T.P. fait aussi office de C.H.S. (Comité d'Hygiène et de Sécurité).

Les représentants de la Collectivité au nombre de 5 titulaires et de 5 suppléants, sont désignés par le Conseil Municipal, le Maire étant Président de droit et le Directeur Général des Services étant titulaire ; les représentants du personnel sont élus par les agents. Ces élections auront lieu en novembre 2008. La durée du mandat est de 6 ans. Les candidats représentants du personnel sont en général présentés par les syndicats. Deux syndicats existant dans la Collectivité à ce jour (C.G.T. et F.A.F.P.T.), on peut supposer qu'ils présenteront chacun une liste.

Le Comité Technique Paritaire est consulté sur tout dossier concernant les conditions générales de travail, par exemple :

- l'organisation du temps de travail,
- les suppressions de postes,
- le régime indemnitaire,
- le bilan social,
- les plans de formation,
- les règlements intérieurs ...

Pour ces dossiers, l'avis préalable du C.T.P. est obligatoire avant examen en Conseil Municipal.

Le Comité d'Hygiène et de Sécurité examine tous les dossiers de ce domaine, à savoir :

- document unique,
- accident(s) de travail,
- rapport annuel de la médecine professionnelle, ...

Il est proposé, comme pour l'ensemble des Commissions, que les Elus désignés par le Conseil Municipal correspondent à la représentation proportionnelle entre majorité et opposition (8 Elus de la majorité titulaires et suppléants ; 2 Elus de l'opposition titulaires et suppléants).

Ainsi, il est proposé:

- Membres titulaires: Mr GAYAUDON, Mme OFFROY, Mme SERVIERES, Mr VAUBAILLON et Mr GUEGUEN
- Membres suppléants: Mme AUDRAIN, Mr FABRIANO, Mme SOLIMAN, Mr CHITRIT et Mme LEJUEZ

**VOTE à bulletins secrets : 26 POUR** 

## XIV – ELECTION DES ADMINISTRATEURS DU C.C.A.S. (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL)

Lors du Conseil Municipal du 27 mars 2008, il a été délibéré de fixer à 15 le nombre d'administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), qui sont répartis comme suit :

- le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
- 07 membres élus au sein du Conseil Municipal,
- 07 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de procéder, dans un premier temps, à l'élection au scrutin de listes, à la proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de C.C.A.S.. Le scrutin est secret

Le Maire procédera ensuite, par arrêté, à la nomination des 07 membres bénévoles dans les conditions fixées par le Code de l'Action Sociale et des Familles.

- PROCEDE à l'élection, par vote à bulletins secrets, au scrutin de listes à la proportionnelle au plus fort reste, des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du C.C.A.S. :

Liste des candidats	Liste unique: Mr LANERY, Mme MARCOU, Mme SOLIMAN, Mme LAMRI, Melle BELLILI, Mme TENG et Mr GUEGUEN
Nombre de votants	26
Nombre de bulletins	26
<b>Bulletins blancs</b>	00
Bulletins nuls	00
Suffrages valablement exprimés	26
Répartition des sièges	26 pour la liste unique

#### Sont donc élus pour siéger au Conseil d'Administration du C.C.A.S.:

- Mr LANÉRY
- o Mme MARCOU
- o Mme SOLIMAN
- o Mme LAMRI
- o Melle BELLILI
- o Mme TENG
- o Mr GUEGUEN

### XV – DESIGNATION DE DEUX DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES C.P.R.H. (CENTRE DE PEDAGOGIE DE READAPTATION DES HANDICAPES)

par courrier en date du 29 mars 2008, le Syndicat Intercommunal des C.P.R.H. nous a demandé de désigner les nouveaux délégués à leur Syndicat, suite aux élections Municipales.

En effet, l'article 5 de leur statut détermine le nombre des représentants par Commune à leur structure, soit pour Serris : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'élire ces 4 délégués à bulletin secret.

### Ainsi, il est proposé:

- Mr LANERY et Mme LAMRI délégués titulaires,
- Mme SOLIMAN et Mme SERVIERES délégués suppléants.

#### Sont élus, à bulletin secret :

- Mr LANERY et Mme LAMRI délégués titulaires,
- Mme SOLIMAN et Mme SERVIERES délégués suppléants.

#### **VOTE: 26 POUR**

#### **XVI - CREATION DE POSTE**

Dans le cadre de la restructuration du Service Ressources Humaines, un appel à candidature a été lancé en début d'année 2008 pour le recrutement d'un cadre B, afin d'assurer la responsabilité du Pôle de Gestion du Personnel.

Un emploi de Rédacteur figure au tableau des effectifs. Toutefois, l'agent recruté par voie de mutation pour cette fonction est titulaire du grade de Rédacteur Principal.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la création d'un poste de Rédacteur Principal. La suppression du poste de Rédacteur sera faite ultérieurement, celle-ci devant être soumis à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

# XVII – RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR SUR L'ENQUETE PUBLIQUE, RELATIVE A LA DESAFFECTATION ET L'ALIENATION D'UNE DEMI EMPRISE DU CHEMIN RURAL DIT DE « VILLENEUVE SAINT DENIS A CHESSY »

Une enquête publique conjointe avec la Commune de Jossigny s'est déroulée du 08 octobre 2007 au 25 octobre 2007 inclus.

Cette enquête portait sur la désaffectation et l'aliénation d'une partie d'un chemin rural reliant Villeneuve Saint Denis à Chessy, dont une partie se situe sur la Commune de Jossigny et l'autre sur la Commune de Serris.

Cette enquête s'inscrit dans le cadre des acquisitions nécessaires à la réalisation de deux Zones d'Aménagement Concerté (Z.A.C.), respectivement sur chaque Commune. Il s'agit de la Z.A.C. des Gassets pour Serris.

Le Commissaire Enquêteur a assuré deux permanences, dont une à Serris le 25 octobre 2007 de 16 h à 18 h.

Aucune remarque n'a été inscrite sur le registre d'enquête publique.

Après analyse du dossier d'enquête, le Commissaire émet un avis favorable à la désaffectation et l'aliénation de l'emprise au profit de l'établissement public, aménageur des deux futures Z.A.C..

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de valider l'avis du Commissaire Enquêteur.

**VOTE:** - 20 POUR

- 06 ABSTENTIONS

# XVIII – CESSION DU S.A.N. DU VAL D'EUROPE A LA COMMUNE DE SERRIS, A L'EURO SYMBOLIQUE, DE LA MAISON DES BRUYERES

Dans le cadre des procédures relatives au transfert de propriétés des équipements publics, le S.A.N. du Val d'Europe nous cède, à l'euro symbolique, hors frais de notaire, la Maison des Bruyères – sise 8 Impasse des 4 Nations.

Il s'agit d'un bien d'une valeur de 200.000 €, sur un terrain d'assiette de 630 m².

Pour ce bien, il avait été conclu avec le S.A.N. du Val d'Europe une convention de mise à disposition pour une période de 5 ans en date du 10 octobre 2000.

Ce bien est destiné à contenir un équipement public et il est inscrit en tant qu'élément de paysage identifié au titre du P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols), valant P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme).

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser cette cession à l'euro symbolique et Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y référant.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

# XIX – RETROCESSION DU S.A.N. DU VAL D'EUROPE A LA COMMUNE DE SERRIS, A L'EURO SYMBOLIQUE, DE L'EXTENSION DU CIMETIERE

Dans le cadre des procédures relatives au transfert de propriétés des équipements publics, le S.A.N. du Val d'Europe nous cède, à l'euro symbolique hors frais de notaire, l'extension du cimetière, cadastrée B 19.

Il s'agit d'un bien d'une valeur de 400.000 €, sur un terrain d'assiette de 2.090 m².

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser cette cession à l'euro symbolique et Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y référant.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### XX – DENOMINATION DE LA PENETRANTE OUEST

L'Etablissement Public demande à la Commune de bien vouloir procéder à la dénomination de la voie qui relie le Centre Urbain du Val d'Europe à l'autoroute A4.

En effet, cette voie n'a pas de nom, en dehors d'une appellation technique peu engageante : «Pénétrante Ouest».

La totalité de cette voie départementale est entièrement sur le territoire communal.

Cette voie conduisant au Centre Commercial International du Val d'Europe, il est suggéré au Conseil Municipal de lui donner le nom d'une personnalité européenne.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal les noms suivants :

- Avenue Paul Henri SPAAK (né le 25/01/1899, décédé le 31/07/1972, homme d'état belge, signataire du traité de Rome, considéré comme un des pères de l'Europe),
- Avenue Walter HALLSTEIN (né le 17/11/1901, décédé le 23/03/1982, politicien allemand, 1<sup>er</sup> président de la Communauté Européenne de 1958 à 1967),
- Avenue Jean REY (né le 15/07/1902, décédé le 19/05/1983, homme politique belge, 2<sup>nd</sup> président de la Communauté européenne de 1967 à 1970),
- Avenue Jean MONNET (né le 09/11/1888, décédé le 16/03/1979, homme d'état français, père de la planification à la française, un des pères fondateurs de l'Union Européenne),
- Avenue Robert SCHUMAN (né le 29/06/1886, décédé le 04/096/1963, homme d'état français, un des pères de la construction européenne)

Après délibération, le Conseil Municipal dénomme la voie qui relie le Centre Urbain du Val d'Europe à l'autoroute A4, appelée techniquement «Pénétrante Ouest», comme suit : Avenue Louise Weiss, dont le décompte des voix est le suivant :

Avenue Paul Henri Spaak : 00 voix
Avenue Walter Hallstein : 01 voix
Avenue Jean Rey : 01 voix

- Avenue Jean Monnet: 05 voix

Avenue Robert Schuman : 04 voixAvenue Louise Weiss : 15 voix

# XXI – PROMESSE DE VENTE DU TERRAIN JOUXTANT LA FERME DES CELESTINS, POUR LA REALISATION DE 24 LOGEMENTS (R.P.A., ACCESSIONS SOCIALES ET PRIVEES) A BOUYGUES IMMOBILIER

En 2004, la Commune de SERRIS s'est portée acquéreur d'un bien cadastré B 268 et B 635, comprenant un ancien corps de ferme et un terrain non bâti, d'une contenance d'environ 5.700 m².

Il a été décidé de diviser ce bien en 3 lots, un premier lot destiné à recevoir un programmes de chambres d'hôtes, correspondant à la partie bâti, un second lot destiné à rester propriété de la Commune et à recevoir un espace vert et enfin un dernier lot correspondant à un terrain à bâtir d'environ 3.000 m².

Ce dernier lot a fait l'objet d'une consultation auprès de différents promoteurs, afin de réaliser une étude sur la faisabilité d'un programme immobilier mixte d'une vingtaine de logements (1/3 destinés aux personnes âgées, 1/3 en accession aidée et 1/3 en accession libre).

La Commune a retenu la candidature de Bouygues Immobilier qui s'associe à l'OPAC de Meaux pour les logements personnes âgées.

La Sté Bouygues a présenté un projet de 26 logements (8 en Résidences pour Personnes Âgées (R.P.A.), 8 en accession a prix réduits et 10 en accession libre), le projet répond au cahier des charges de la consultation, ainsi qu'au P.O.S., le dossier de pré-permis de construire devrait être présenté lors d'une prochaine Commission d'Aménagement.

Il a été demandé en plus au promoteur de travailler sur un programme de logements innovants en matière environnementale et notamment dans le domaine énergétique.

La proposition de Bouygues que la Commune a retenue est la suivante :

Proposition : label THPE 2005 (la consommation conventionnelle d'énergie est inférieure au moins de 20 % à la consommation conventionnelle de référence), avec alimentation gaz et utilisation de panneaux solaires pour la production d'eau chaude sanitaire. Vente du terrain, proposition  $535.000 \in$ .

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et les documents qui s'y rattachent.

**VOTE:** - 25 POUR

- 01 REFUS DE VOTE

# XXII – DESIGNATION DE MONSIEUR LE MAIRE EN TANT QUE TITULAIRE DES LICENCES D'ENTREPRENEURS DE SPECTACLES DE $1^{\text{ère}}$ ET $3^{\text{ème}}$ CATEGORIES

Dans le cadre du renouvellement de la licence d'entrepreneur de spectacles, il est proposé au Conseil Municipal de désigner Monsieur le Maire en tant que titulaire des licences d'entrepreneurs de spectacles de 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> catégories.

**VOTE:** - 20 POUR

- 06 ABSTENTIONS

#### XXIII - APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU S.A.N. DU VAL D'EUROPE

À la suite du renouvellement du Conseil Municipal et compte tenu du dernier chiffre de la population légale de SERRIS, porté à 6.387 habitants, la Commune de SERRIS a demandé à ce que deux des délégués de la Commune soit vice-présidents.

Actuellement, les statuts du S.A.N. limitent le nombre de vice-présidents de 4 à 6. Mais le Code Général des Collectivité Territoriales (C.G.C.T.), en son article L 5211-10, prévoit que «le bureau de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale est composé d'un président, d'une ou de plusieurs vice-président et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres. Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif de celui-ci.»

Il convenait donc de modifier les statuts, pour répondre à la demande de la Commune. Ce que la délibération du Comité Syndical du S.A.N. du Val d'Europe, en date du 17 avril dernier, à ainsi valider, en proposant et adoptant la modification de l'article 4 comme suit :

«Le Comité élit parmi ses membres, à chaque renouvellement général des Conseillers Municipaux, un bureau composé :

- d'un Président
- d'un ou de plusieurs vice-présidents, et éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres. Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par le Comité Syndical, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif de celui-ci.

Dans ce cadre, les Communes atteignant 6.000 habitants au 1<sup>er</sup> janvier de l'année considérée pourront se voir attribuer un second poste de vice-président.

Le mandat des délégués est lié à celui du Conseil Municipal qui les a élus.»

Par application des articles L 5211-20 et L 5321-1 du C.G.C.T., les Conseils Municipaux des Communes adhérentes à l'organisme intercommunal ont un délai de 3 mois pour valider les modifications des statuts du S.A.N. du Val d'Europe.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se positionner concernant cette modification.

#### Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### XXIV – ADOPTION D'UNE MOTION POUR LE RENFORCEMENT DE LA LIGNE A DU RER

Les élus du Syndicat Mixte de Transport des secteurs III et IV de Marne-la-Vallée ont approuvé, lors de leur assemblée du 21 février 2008, une motion relative au RER A.

Il s'agit d'alerter le Syndicat des Transports d'Île-de-France, mais également les autres partenaires des transports que sont la Région Ile-de-France, le Département de Seine-et-Marne et l'établissement Public d'Aménagement de Marne-la-Vallée en charge de l'urbanisation de la Ville Nouvelle, sur les inquiétudes quant à la qualité de service et au développement de la branche «Chessy-Marne-la-Vallée» du RER A.

Les habitants font part au Syndicat Mixte de Transports d'importants problèmes de qualité de service, qui semblent liés à la charge sur ce tronçon, aggravés encore depuis la mise en œuvre du renforcement en heure creuse le 04 février 2008.

Le Syndicat Mixte de Transports se heurte à l'incompréhension des administrés sur ce développement d'heure creuse là où l'attente portait sur des développements d'heure de pointe et de flancs de pointe et en particulier sur le prolongement des missions aujourd'hui en terminus à Torcy jusque «Chessy-Marne-la-Vallée».

Plus globalement, le Syndicat Mixte de Transports a exprimé son inquiétude, quant au devenir du RER A auprès de leurs partenaires depuis plusieurs mois et c'est un sujet qui figure également dans le programme d'action du Plan Local des Déplacements (P.L.D.).

En effet, le secteur IV, qui compte 22.000 habitants aujourd'hui, ne se situe qu'à la moitié de son développement programmé et certains scénarii, aujourd'hui développés par l'état, font état de plus de 60.000 habitants à terme ; de même, le secteur III en est aux 2/3 de son développement, les développements à venir se situant essentiellement sur les Communes de Bussy-Saint-Georges et Montévrain.

En ce qui concerne les emplois créés, les croissances actuelles et attendues sont également très fortes. Enfin, dernier phénomène sensible, le diagnostic du P.L.D., ainsi que les dernières analyses menées par la RATP, font apparaître l'émergence d'une mobilité interne à Marne-la-Vallée forte.

Dans le cadre du P.L.D., les analyses des déplacements domicile/travail montrent, en effet, que la moitié des résidents de notre périmètre travaille dans Marne-la-Vallée (secteurs 1, 2, 3, 4) et une enquête menée récemment par la RATP démontre que, sur la branche de Marne-la-Vallée, pour chaque station, la part des entrants sortant à une autre gare de ce tronçon est de l'ordre de 30 % sur l'ensemble de la journée et dépasse même les 40 % aux stations Chessy-Marne-la-Vallée et Val d'Europe.

Il semblerait que la suite du développement des fréquences sur ce tronçon se heurte au problème de capacité du tronçon central. La généralisation des rames à étage ne semble pas non plus constituer une piste, pour des raisons liées aux temps de descente et de montée.

Il est donc maintenant urgent de traiter ces questions pour le court terme : à mon sens, cela passe par une réflexion sur la vocation, l'infrastructure et l'équipement du RER A, mais aussi certainement par la mise en œuvre d'un autre système de transport capacitaire sur la ville nouvelle.

Le Syndicat Mixte de Transport ne comprendrait pas que l'ensemble des parties prenantes du développement de cette ville nouvelle continue dans le sens d'une urbanisation forte et rapide sans en imaginer l'accompagnement par une infrastructure de transport en commun maillée et performante.

Le Syndicat Mixte de Transport a donc demandé au STIF de prendre la mesure de ce problème pour ce qui constitue le pôle de développement le plus important d'Ile-de-France, à la fois en termes d'habitat et d'emplois et d'entamer au plus vite toutes les actions nécessaires.

C'est le sens de la motion approuvée lors du Comité Syndical du 21 février 2008. Le Syndicat Mixte de Transport a transmis à la Commune de Serris cette motion, afin qu'elle puisse être également adoptée par le Conseil Municipal, à l'image de ce qui avait été fait pour ce qui concerne la qualité de service sur la ligne SNCF Paris-Meaux.

#### Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### XXV – DENOMINATION DU LOCAL ASSOCIATIF SITUE ENTRE LE CIMETIERE ET LE PARC DES TOURNESOLS

Le bâtiment, situé entre le cimetière et le Parc des Tournesols appartient à la Mairie de SERRIS. À ce jour, il ne possède pas de dénomination.

Anciennement, il avait été affecté comme annexe du Commissariat de Police Nationale, dans le cadre du projet de Police de Proximité qui a été arrêté.

Depuis septembre 2006, ces locaux ont été mis à disposition de l'Association Serrissienne «La Boîte à Crayons» pour ces activités : cours d'anglais, bandes dessinées, remise à niveau scolaire.

Pour faciliter la localisation sur un plan, il est demandé au Conseil Municipal de statuer sur un nom.

Deux propositions sont faites :

- La Salle des Tournesols (dans le but d'harmoniser le quartier, sachant qu'elle se trouve à côté du Square des Tournesols)
- La Salle des Petits Cheminots (d'après son utilisation antérieure)

Après délibération, le Conseil Municipal dénomme le local associatif, situé entre le cimetière et le Square des Tournesols, comme suit : Salle des Tournesols.

**VOTE:** - 25 POUR

- 01 CONTRE

# XXVI – DIVERSES 1éres DEMANDES OU RENOUVELLEMENT DE DEMANDES DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL, POUR UNE ANNEE, FORMULEES PAR PLUSIEURS SOCIETES, POUR LEURS MAGASINS, SITUES A LA VALLEE ® SHOPPING VILLAGE

nom de la société	enseigne du magasin	1 <sup>ère</sup> demande ou renouvellement
SARL TUMI FRANCE (VENTE D'ARTICLES DE VOYAGE ET ACCESSOIRES DE VOYAGE)	TUMI	1 <sup>ère</sup> DEMANDE
SA DELTA LINGERIE (VENTE DE LINGERIE FEMININE, ACCESSOIRES ET BALNEAIRES)	CHANTERELLE/DARJEELING	RENOUVELLEMENT
SARL BILLAUD (VENTE D'ARTICLES D'HABILLEMENT POUR LES ENFANTS)	MINIMAN	RENOUVELLEMENT
SA SOFIF (VENTE DE VETEMENTS SPORTSWEAR HAUT DE GAMME POUR	BLANC BLEU	RENOUVELLEMENT

FEMMES ET HOMMES)		
SAS VENTILO (VENTE DE		
PRET-A-PORTER FEMININ)	VENTILO	RENOUVELLEMENT
SAS JPL CAFE COTON (VENTE		
DE PRET-A-PORTER POUR	CAFE COTON	RENOUVELLEMENT
HOMMES)	CALLOTON	KENOO VEEEEMEN I
HILFIGER STORES FRANCE		
(VENTE DE PRET-A-PORTER		
POUR FEMMES, HOMMES,	TOMMY HILFIGER	RENOUVELLEMENT
ENFANTS, ACCESSOIRES ET	TOWN THEFTGER	RENOUVELLEMENT
CHAUSSURES)		
SARL FURLA FRANCE (VENTE		
MAROQUINERIE ET	FURLA	RENOUVELLEMENT
D'ACCESSOIRES)	TORLA	RENOC VELLEMENT
SARL MANDARINA DUCK		
FRANCE (VENTE D'ARTICLES		
DE MAROQUINERIE ET	MANDARINA DUCK	RENOUVELLEMENT
BAGAGES)		
EURL FACTORY SYLLA		
(ANCIENNEMENT BATISTE ET INDIES) (VENTE DE PRET-A-	GARELLA GALLERY	RENOUVELLEMENT
PORTER FEMININ)		
SARL DUKAN DE NITYA		
(VENTE DE PRET-A-PORTER	NITYA	RENOUVELLEMENT
HAUT DE GAMME)	NITTA	RENOUVELLEMENT
SAS MAX MARA BOUTIQUES		
(VENTE DE PRET-A-PORTER	MAX MARA	RENOUVELLEMENT
FEMMES)	WAA WAKA	RENOU VELLEMENT
SAS BODUM FRANCE (VENTE D'ARTICLES DE TABLE)	BODUM	RENOUVELLEMENT
D'ARTICLES DE TABLE)		
SA WARNER'S AIGLON		
(VENTE AU DETAIL DE SOUS-		
VETEMENTS HOMMES ET	CALVIN KLEIN UNDERWEAR	RENOUVELLEMENT
FEMMES)		
SA LAMARTHE (VENTE		
D'ARTICLES DE		
MAROQUINERIE: SACS A	LAMARTHE	RENOUVELLEMENT
MAIN ET PETITE	LA MAIL MY I III	KLINOO Y LLLEWIEN I
MAROQUINERIE)		
S.A. LALIQUE (VENTE		
D'ARTICLES EN CRISTAL, ART		
DE LA TABLE, ACCESSOIRES		
BIJOUX, MAROQUINERIE,		
CEINTURES, FOULARDS,	LALIQUE	RENOUVELLEMENT
PARFUMS ET MONTRES)		
SARL BILLAUD (VENTE		
D'ARTICLES D'HABILLEMENT	NEWMAN	RENOUVELLEMENT
POUR FEMMES ET HOMMES)	1177 111111111	KLINOO Y LLLEWIEIN I
SARL MC GREGOR (VENTE DE		
PRET-A-PORTER FEMMES,	MC GREGOR	RENOUVELLEMENT
HOMMES ET ENFANTS)	MC GREGOR	REITOO VEELENIEITI
SARL FERAUD (VENTE DE		
PRET-A-PORTER FEMININ)	FERAUD	RENOUVELLEMENT
S.A. HESCHUNG (VENTE DE		
CHAUSSURES ET	HESCHUNG	RENOUVELLEMENT
ACCESSOIRES)	IILBOITONG	KEINOO V ELLEWIEIN I
,		
ISAS HACTI COLOMBIED	AND THE DESCRIPTION	
SAS HACOT COLOMBIER (VENTE DE LINGE DE MAISON)	ANNE DE SOLENE	RENOUVELLEMENT

SARL RETAIL FRANCE (VENTE DE PRET-A-PORTER FEMMES, HOMMES ET ENFANTS)	CERRUTI 1881	RENOUVELLEMENT
SARL ZADIG ET VOLTAIRE FRANCE (VENTE DE PRET-A- PORTER FEMMES, HOMMES, ENFANTS ET ACCESSOIRES)	ZADIG ET VOLTAIRE	RENOUVELLEMENT
SAS PAUL SMITH FRANCE (VENTE D'ACCESSOIRES, D'HABILLEMENT ET CHAUSSURES FEMMES, HOMMES ET ENFANTS)	PAUL SMITH	RENOUVELLEMENT
SAS ROUSSEAU (VENTE DE PRET-A-PORTER)	HARRYLAND	1 <sup>ère</sup> DEMANDE

Chaque demande a fait l'objet d'un vote et fera l'objet d'une délibération.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Conseil est levé à 23h30.